



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL\_2022\_0118-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 19 octobre 2022**

**Délibération n° 10**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 13 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
24/10/2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

**Absent(e)** :

Monsieur Rachid ANBAR

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Autorisation donnée au Maire à signer la convention relative au projet de reconquête de la friche industrielle sur l'îlot République – Friche Montchamp
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Le PLU de la ville du Puy-en-Velay identifie le secteur Jean-Solvain/République comme secteur présentant un enjeu de renouvellement urbain fort. Traversé par le Dolaizon, ce secteur inondable pour partie présente de nombreux avantages : il constitue une des portes d'entrée de la Ville, sa topographie est relativement plane et son potentiel de renouvellement urbain est important. Il est principalement constitué de bâtiments industriels en activité ou désaffectés. C'est le cas de l'usine Montchamp et des garages désaffectés OPEL et TOYOTA pour lesquels l'Etablissement Public Foncier SMAF s'est rendu propriétaire pour le compte de la collectivité (délibération du 12 décembre 2014).

Délibération n°10 du mercredi 19 octobre 2022

L'EPF SMAF, mandaté par la ville du Puy-en-Velay assure l'acquisition, le recyclage foncier et pollution, réalise les travaux de désamiantage, de dépollution du site (proto aménagement). La Ville, via un concessionnaire d'aménagement aura ensuite en charge la réalisation des aménagements de surface (espaces publics) et la commercialisation d'une partie du secteur.

Les coûts afférents à cette opération sont élevés, c'est pourquoi l'EPF SMAF et la ville du Puy-en-Velay ont candidaté à l'appel à projets « recyclage foncier des friches » initié par le Plan de relance pour la requalification de la Friche Montchamp – Îlot République.

Par décision du 12 juillet 2022 le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a désigné l'EPF SMAF et la ville du Puy-en-Velay lauréats de cet appel à projet. Le montant prévisionnel de la subvention au titre du fonds friches s'élève à 590 000 €.

Le coût prévisionnel de l'opération en phase proto aménagement (acquisition / démolition / remise en état du site et dépollution) de la friche Montchamp s'élève à 1 137 213 € HT. La participation du fonds friches couvre 52 % de cette dépense.

Une convention de financement entre l'État, l'EPF SMAF et la ville du Puy-en-Velay doit être signée pour que ces financements puissent être perçus.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 04/10/2022

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement du Fonds friches pour l'opération de recyclage de la friche Montchamp – Îlot République et ses éventuels avenants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 19 octobre 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19  
octobre 2022